



Capital social de 115.000.000 de DA RC° N°02B18083
ALGERIE TELECOM

Direction Opérationnelle d'Ain Témouchent
Sous- direction Technique Opérationnelle
Département Réseau d'accès

Réf : AT/DOT- 46/SDTO/DRA/CRU / *AS* / 2022

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise
BENYALLOL MOUNSIF MALIK
N°26 CITE BIROUANA SUD
TLEMCCEN

Objet : MISE EN DEMEURE.

Projet : Travaux de modernisation ODN « Centre-ville sidi Safi T001line B72FO-joint 02-03 et C72 FO -joint 01».

- Vu le contrat d'adhésion N°19/2021 ayant l'objet travaux de remplacement, réparation et de développement du réseau de distribution optique (ODN).
- Vu le bon de commande N°210079 du 30/06/2021.
- Vu l'ordre de service N°45 du 05/08/2021 de démarrage des travaux notifié.
- Vu Le PV d'ouverture de chantier daté le 05/08/2021.
- Vu l'article 34 du marché N°19/2021, portant les conditions de la résiliation en cas d'inexécutions de ses obligations selon les normes d'ingénierie édictée dans le CPT de la convention.
- Vu le PV de réception provisoire sous réserves en date du 06/01/2022 et le 01/02/2022 et 09/02/2022 .

-Vu l'inexécution des obligations pour la relève des réserves dans le délai mentionnés sur les trois PVs.

De ce qui procède :

L'Entreprise BENYALLOL MOUNSIF MALIK représenté par son gérant est **mise en demeure**, pour la relève de ces réserves dans **un délai de 48 Jours** à compte de la notification de la mise en demeure avec les voies réglementaires.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette mise en demeure, Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de l'entreprise.

Ain Témouchent, le 09/02/2022
Directeur opérationnel

